



VILLE DE LAROQUE D'OLMES
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 12 novembre 2019

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 05 novembre 2019, le Conseil Municipal a été à nouveau convoqué le douze novembre 2019 à 11 heures en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick LAFFONT, Maire.

Mesdames : Nicole FABRE, Pierrette GUTIEREZ

Et Messieurs : Patrick LAFFONT, Claude DES, Alain CHAUBET

Secrétaire de séance : M. Claude DES

Absents : M. Patrick ALLIAGA, Mme Naceira AMOURI, Mme Claudine BARBIER, Mme Cécilia CARDOSO, Mme Denise CLANET, M. Benoît DANJOU, Mme Agnès DEJEAN, M. Herminio MACHADO, M. Jean-Luc MARTY, M. Jean-Philippe MARTY, Mme Pilar RAGUES, M. Mattéo RINALDI, Mme Marie-Christine RIVIERE, M. Rémi ROLDAN, Mme Marie-Claude TOUSTOU, M. Jean-Michel VIVANCOS

Procurations : Mme Michèle PUJOL à Mme Nicole FABRE, M. Roland PUJOL à M. Claude DES

Relevé des décisions prises par Monsieur le Maire :

- Décision n°04-2019 : Acquisition d'un bien préempté
- Décision n°05-2019 : Signature d'un contrat de location / véhicule publicitaire
- Décision n°06-2019 : Acquisition d'un bien préempté

➤ **Approbation du procès-verbal du 16/09/2019**

Le procès-verbal de la réunion du C.M. du 16/09/2019 a été approuvé à l'unanimité (7 voix pour).

➤ **Objet : Création d'une bibliothèque municipale : choix du mode de gestion et proposition de règlement intérieur**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 10 octobre 2019,

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que la gestion de l'espace bibliothèque a été déléguée en 2015 à l'association du Théâtre du Singe Vertical, installée dans les locaux de l'ancienne école Elisée Maury.

Cette association n'ayant pas respecté ses engagements en matière d'occupation des locaux, la commune a décidé de mettre fin à la convention à compter du 31 mars dernier.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil de reprendre la gestion de la bibliothèque municipale en régie directe à compter du 1^{er} décembre 2019.

Monsieur le Maire précise que la bibliothèque est située dans les locaux de la Maison des Jeunes et de la Culture, avenue Gabriel Péri, au sein du pôle administratif, sportif et culturel en cours de création.

Monsieur le Maire propose que ce service soit entièrement gratuit pour les usagers et qu'il soit ouvert aux mêmes horaires que ceux des services administratifs de la Mairie.

Monsieur le Maire donne lecture du règlement intérieur de la bibliothèque, annexé à la présente, et demande aux membres du Conseil de délibérer.

Le Conseil, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

A la majorité absolue des suffrages exprimés, 7 voix POUR :

- **APPROUVE** la création d'une bibliothèque municipale selon les modalités décrites ci-dessus, à compter du 1^{er} décembre 2019
- **APPROUVE** le choix du mode de gestion de ce service, à savoir la régie directe,
- **VALIDE** le règlement intérieur de la bibliothèque tel que présenté et annexé ci-joint ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente.

➤ **Objet : Décision modification n°2 / Budget principal**

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2019-CM2-D7 du 12 avril 2019 relatif au vote du budget primitif de la Commune pour l'exercice 2019 ;

Vu le budget primitif 2019 de la Commune ;

Vu la décision modificative n°1 en date du 02 juillet 2019 ;

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il apparaît nécessaire de procéder à des ajustements budgétaires sur le budget principal 2019 de la Commune.

Aussi, il convient de procéder aux virements de crédits suivants :

DESIGNATION	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
D 66111 - 066 / Intérêts	- 18 000,00 €	
D 60632 - 011 / Fourniture de petit équipement	+ 18 000,00 €	

Le Conseil, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

A la majorité des membres présents, 7 voix POUR :

- **VALIDE** la décision modificative n°2 du budget principal 2019 de la Commune comme indiquée dans le tableau ci-dessus.

➤ **Objet : Décision modificative n°1 / Budget annexe cuisine centrale**

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2019-CM2-D8 du 12 avril 2019 relatif au vote du budget annexe cuisine centrale pour l'exercice 2019 ;

Vu le budget annexe cuisine centrale 2019 ;

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il apparaît nécessaire de procéder à des ajustements budgétaires sur le budget annexe cuisine centrale 2019 de la Commune.

Aussi, il convient de procéder aux virements de crédits suivants :

DESIGNATION	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
D 607 - 011 / Achat de marchandises	+ 1 700,00 €	
D 6535 - 065 / Formation	- 500,00 €	
D 66111 - 066 / Intérêts	- 1 200,00 €	

Le Conseil, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

A la majorité des membres présents, 7 voix POUR

- **VALIDE** la décision modificative n°1 du budget annexe cuisine centrale 2019 de la Commune comme indiquée dans le tableau ci-dessus.

➤ **Objet : Vœu relatif à l'organisation du recueil des soutiens pour le référendum d'initiative partagée sur la privatisation des aéroports de Paris**

Vu le projet de privatisation des aéroports de Paris (ADP) inscrit dans la loi PACTE du 22 mai 2019,

Considérant que 248 député(e)s et sénateurs(trices), de tous bords politiques, ont permis, pour la première fois, au référendum d'initiative partagée d'entrer en fonction.

Le Conseil, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

A la majorité absolue des suffrages exprimés, 7 voix POUR :

- **APPROUVE** la proposition de vœu rendant à soutenir la campagne référendaire qui vise à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris.
- **S'ENGAGE** à informer les habitants de la commune sur tout support de communication (bulletin municipal, site internet, panneaux d'information)
- **DIT** que le recueil de signatures (10% du corps électoral requis) s'effectuera jusqu'au 12 mars 2020 par l'intermédiaire du site créé à cet effet par le ministère de l'intérieur : <https://www.referendum.interieur.gouv.fr>

➤ **Objet : Questions diverses**

Pas de questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 11h45

Le Maire
Patrick LAFFONT

